

Manche

Condamné, l'enseignant a fait appel

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 15 novembre 2018

409 mots | -

Un enseignant était jugé lundi par la Cour d'appel de [Caen](#). Il conteste les accusations de corruption de mineurs.

Justice

En janvier, une élève de 16 ans dénonce le comportement inapproprié de son professeur d'éducation physique, dans son lycée de Cherbourg. Le 1^{er} février, la tension monte d'un cran quand il empoigne par le cou un élève qui lui tient tête. Le surveillant doit lui faire lâcher prise.

Il raconte ses voyages en Thaïlande et ses relations avec des jeunes femmes sur place. Il donne des détails sur les tarifs et les pratiques de certains lieux.

Les gendarmes enquêtent et auditionnent plusieurs élèves et personnel éducatif qui font les mêmes déclarations.

Une enseignante explique que cette attitude dure depuis des années. Les élèves reprochent au professeur ses remarques envers les filles de la classe et de faire le récit de ses aventures en Thaïlande. Il avait pourtant été mis en garde lors de son évaluation professionnelle en 2016 : « **Il doit changer son attitude envers les élèves et certains propos discriminatoires, misogynes ou xénophobes.** »

Le 3 juillet, le tribunal correctionnel de Cherbourg le condamne à six mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pour violence sur un élève et corruption de mineurs. Il conteste la peine et l'affaire est revenue devant la cour d'appel de [Caen](#), lundi. Il reconnaît les violences : « **Ce jour-là j'ai perdu les pédales.** »

À 58 ans, il « **sait qu'il peut faire une croix sur l'enseignement** » mais il conteste la corruption de mineurs. « **Je leur parlais de mes voyages. Et puis ils étaient curieux, ils posaient des questions.** »

L'avocat général, Marc Faury, demande confirmation de la peine. « **À l'entendre, tout va bien. Je note un décalage extraordinaire entre les faits et la minimisation qu'il en fait. Il ne parlerait que de ski et de plongée, il ne serait pas ici aujourd'hui.** »

M^e Gabriel Sibout plaide « **une grande maladresse. Oui il a eu des propos inappropriés. Il ne doit pas être jugé sur ses qualités d'enseignant. Les faits reprochés constituent-ils de la corruption de mineurs ? Non. Il n'a pas cherché à faire la promotion de la prostitution ni à corrompre ces lycéens. Il a cherché des relations sérieuses en Thaïlande, mais les femmes voulaient un occidental pour les entretenir. Il n'est jamais question de filles dénudées dans les photos qu'il a pu montrer. Il n'y a pas eu d'agression sexuelle, il n'a pas recherché de faveur de ces jeunes.** »

Délibéré mercredi 19 décembre.